Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Ciment de jointement EP-95 Sure-Seal
Synonymes : Adhésif à base de solvant
Famille chimique : Adhésif
Utilisation du produit : Adhésif de jointement pour membranes de toiture monocouche EPDM
Restrictions d'utilisation : Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec
1285 Ritner Highway
Carlisle, PA 17013
USA
Téléphone : +1-800-479-6832
Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.
Liquides inflammables – Catégorie 2
Corrosion/irritation cutanée – Catégorie 2
Grave lésion/irritation oculaire – Catégorie 2A
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – Catégorie 1 (système nerveux central, reins, foie, système respiratoire)
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique – Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée – Catégorie 1 (système nerveux central, reins, système respiratoire, système hématopoïétique)
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée – Catégorie 2 (foie, rate, système cardiovasculaire)

Éléments d'étiquetage SGH

Symbole(s)

Mot-indicateur
Danger

Mention(s) de danger
Liquide et vapeur hautement inflammables
Cause une irritation de la peau
Cause une irritation grave des yeux
Endommage les organes
Peut causer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une somnolence ou des étourdissements
Risque avéré d'endommagement des organes suite à une exposition prolongée ou répétée
Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

Mise(s) en garde

Prévention
Maintenir le contenant correctement fermé.
Conserver loin de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer.
Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier.
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion.
Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques.
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles.
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée.
Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.
Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations.
Se laver soigneusement après la manipulation du matériau.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Réponse
En cas d'incendie : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour éteindre le feu.
En cas d'exposition : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir calme dans une position où elle peut confortablement respirer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.
Si une irritation de la peau survient : demander un avis médical.
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin si vous vous sentez mal.
Traitement spécifique (voir étiquette).

Entreposage
Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.
Conserver dans un endroit frais.
Garder le produit sous clé.

Élimination
Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
Secret commercial	Polyphénol antioxydant	0,1-1
Mélange	Mélange de silicone absorbant	0,5-1,5
108-88-3	Toluène	30-60
1330-20-7	Xylène	7-13
64742-89-8	Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger	5-10

67-63-0	Isopropanol anhydre	5-10
Secret commercial	Titanate de tétraisopropyle	1-5
Secret commercial	Résine phénolique	0,1-1
142-82-5	Heptane	5-10

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires
EN CAS d'exposition ou de question : demander un avis médical.

Inhalation
EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir calme, dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin si vous vous sentez mal.

Peau
Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. En cas d'irritation de la peau, demander un avis médical.

Yeux
Rincer à l'eau avec précaution pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.

Ingestion
En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un pharmacien.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis
Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Principaux symptômes et effets

Aigus
Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Provoque des effets graves sur les organes : système nerveux central, système respiratoire, reins, foie. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Différés
Provoque des effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, système respiratoire, reins, système hématopoïétique. Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée : foie, rate, système cardiovasculaire.

Note à l'attention des médecins
Contient du toluène, du xylène, de l'heptane, de l'isopropanol.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables
Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace. Pulvériser de l'eau pour refroidir les conteneurs.

Moyens d'extinction non convenables
Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques
Liquide et vapeur hautement inflammables. Peuvent brûler et exploser facilement en cas d'exposition à des flammes nues ou à une forte chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux
Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Mesures de lutte contre l'incendie
Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Éliminer toutes sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Aérer la zone affectée. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Utiliser des outils anti-étincelles. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Éliminer conformément à tous les règlements en vigueur.

Précautions environnementales
Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire
Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Conserver loin des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes. Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques. Mettre le contenant et le matériel de réception à terre et les lier. Utiliser des outils anti-étincelles. Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Ne pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les gouttelettes fines. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail. Éviter tout contact pendant la grossesse/l'allaitement. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant bien fermé.
Conserver dans un endroit frais.
Garder le produit sous clé.
Garder au sec. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir loin des substances incompatibles. Ne pas couper, percer ou souder sur ce contenant ou près de celui-ci.

Substances incompatibles

Agents oxydants puissants, acides, basiques.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Toluène	108-88-3	
ACGIH :	20 ppm MPT	
NIOSH :	100 ppm MPT; 375 mg/m^3 MPT	150 ppm LECT; 560 mg/m^3 LECT
	500 ppm DIVS	
Europe :	50 ppm MPT; 192 mg/m^3 MPT	100 ppm LECT; 384 mg/m^3 LECT
	Risque de pénétration cutanée importante.	
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT	Plafond 300 ppm
Mexique :	50 ppm MPT LMPE-PPT; 188 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	
	Peau – risque d'absorption cutanée	
Xylène	1330-20-7	
ACGIH :	100 ppm MPT	150 ppm LECT
Europe :	50 ppm MPT (pur); 221 mg/m^3 MPT (pur)	100 ppm LECT (pur); 442 mg/m^3 LECT (pur)
	Risque de pénétration cutanée importante.	
OSHA (É.-U.) :	100 ppm MPT; 435 mg/m^3 MPT	
Mexique :	100 ppm MPT LMPE-PPT; 435 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	150 ppm LECT [LMPE-CT]; 655 mg/m^3 LECT [LMPE-CT]
Isopropanol anhydre	67-63-0	
ACGIH :	200 ppm MPT	400 ppm LECT

NIOSH :	400 ppm MPT; 980 mg/m^3 MPT	500 ppm LECT; 1 225 mg/m^3 LECT
	2 000 ppm DIVS (10 % LIE)	
OSHA (É.-U.) :	400 ppm MPT; 980 mg/m^3 MPT	
Mexique :	400 ppm MPT LMPE-PPT; 980 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	500 ppm LECT [LMPE-CT]; 1 225 mg/m^3 LECT [LMPE-CT]
Oxyde de magnésium	1309-48-4	
ACGIH :	10 mg/m^3 fraction inhalable MPT	
NIOSH :	750 mg/m^3 émanations DIVS	
OSHA (É.-U.) :	15 mg/m^3 émanations MPT, particules totales	
Mexique :	10 mg/m^3 émanations MPT LMPE-PPT de Mg	
Heptane	142-82-5	
ACGIH :	400 ppm MPT	500 ppm LECT
NIOSH :	85 ppm MPT; 350 mg/m^3 MPT	440 ppm Plafond 15 min; 1 800 mg/m^3 Plafond 15 min
	750 ppm DIVS	
Europe :	500 ppm MPT; 2 085 mg/m^3 MPT	
OSHA (É.-U.) :	500 ppm MPT; 2 000 mg/m^3 MPT	
Mexique :	400 ppm MPT LMPE-PPT; 1 600 mg/m^3 MPT LMPE-PPT	500 ppm LECT [LMPE-CT]; 2 000 mg/m^3 LECT [LMPE-CT]
	Peau – risque d'absorption cutanée	

Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie

Fournir un système de ventilation aspirante locale. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle, par exemple)

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection résistantes aux éclaboussures. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection de la peau

Porter une tenue de travail appropriée. Porter des chaussures de protection. Produit recommandé : crème de protection pour la peau.

Protection respiratoire
Utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué NIOSH avec un élément filtrant approprié (cartouche ou filtre) lorsque les niveaux de concentration dans l'air risquent d'excéder les limites d'exposition.

Recommandations concernant les gants
Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	liquide noir	**État physique**	Liquide
Odeur	Hydrocarbure	**Couleur**	Noir
Seuil olfactif	Non disponible	**pH**	Non disponible
Point de fusion	-95 à -47 °C (-139 à -53 °F)	**Point d'ébullition**	90 à 141 °C (194 à 286 °F)
Point de congélation	Non disponible	**Taux d'évaporation**	2,3
Point d'ébullition	Non disponible	**Inflammabilité (solide, gaz)**	Non disponible
Auto-inflammation	230 °C (475 °F)	**Point d'éclair**	-13 °C (8 °F)
Limite inférieure d'explosivité	0,9 %	**Décomposition**	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	7 %	**Pression de vapeur**	21,8 mmHg
Densité de vapeur (air = 1)	3,4	**Densité (eau = 1)**	Non disponible
Hydrosolubilité	Négligeable	**Coefficient de partition : n-octanol/eau**	Non disponible
Viscosité	3 600 cps	**Solubilité (autre)**	Non disponible
Densité	0,882 (relative)	**COV**	605 g/L

Autre information
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Risque de réactions dangereuses
Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter
Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et toutes sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles
Agents oxydants puissants, acides, basiques.

Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements.

Contact avec la peau
Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux
Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion
Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - DL50/CL50
Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

Polyphénol antioxydant (secret commercial)
Rat, oral, DL50 > 200 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 > 5 010 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 > 165 mg/L 1 h

Toluène (108-88-3)
Rat, oral, DL50 2 600 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 12 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 12,5 mg/L 4 h

Xylène (1330-20-7)
Rat, oral, DL50 3 500 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 > 4 350 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 29,08 mg/L 4 h

Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)
Rat, oral, DL50 : 5 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 : 3 000 mg/kg

Isopropanol anhydre (67-63-0)

Rat, oral, DL50 1 870 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 4 059 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 72 600 mg/m^3 4 h

Titanate de tétraisopropyle (secret commercial)
Rate, oral, DL50 7 460 µL/kg
Lapin, cutané, DL50 >16 mL/kg

Heptane (142-82-5)
Souris, oral, DL50 5 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 3 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 103 g/m^3 4 h

Effets immédiats
Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Provoque des effets graves sur les organes : système nerveux central, système respiratoire, reins, foie. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner une somnolence ou des étourdissements. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Effets différés
Provoque des effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, système respiratoire, reins, système hématopoïétique. Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée : foie, rate, système cardiovasculaire.

Irritation/corrosivité
Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Sensibilisation respiratoire
Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée
Peut causer une sensibilisation chez certains individus.

Cancérogénicité des composants

Toluène	108-88-3
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Monographie 47 [1989]; (Groupe 3 [non classable]).
Xylène	1330-20-7
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Monographie 47 [1989]; (Groupe 3 [non classable]).
Isopropanol anhydre	67-63-0
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Supplément 7 [1987]; Monographie 15 [1977] (Groupe 3 [non classable]).

Oxyde de magnésium	1309-48-4
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.

Mutagénicité des cellules germinales
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique
Système nerveux central, système respiratoire, reins, foie.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée
Système nerveux central, système respiratoire, reins, système hématopoïétique, rate, système cardiovasculaire, foie.

Risque d'aspiration
Aucune donnée disponible.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition
L'aspiration du produit dans les poumons peut engendrer une pneumonie chimique.

Information supplémentaire
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité
Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Polyphénol antioxydant	Secret commercial
Poisson :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h > 0,2 mg/L [semi-statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 h > 0,2 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h > 0,2 mg/L IUCLID
Toluène	108-88-3
Poisson :	Pimephales promelas, CL50 : 96 h 15,22 - 19,05 mg/L [en mouvement] (1 jour); Pimephales promelas, CL50 : 96 h 12,6 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 5,89 - 7,81 mg/L [en mouvement]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 14,1 - 17,16 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 5,8 mg/L [semi-statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 h 11 - 15 mg/L [statique]; Oryzias latipes, CL50 : 96 h 54 mg/L [statique];

	Poecilia reticulata, CL50 : 96 h 28,2 mg/L [semi-statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 h 50,87 - 70,34 mg/L [statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 96 h > 433 mg/L IUCLID; Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 72 h 12,5 mg/L [statique] EPA
Invertébrés :	Daphnia magna, CE50 : 48 h 5,46 - 9,83 mg/L [statique] EPA; Daphnia magna, CE50 : 48 h 11,5 mg/L IUCLID
Xylène	1330-20-7
Poisson :	Pimephales promelas, CL50 : 96 h 13,4 mg/L [en mouvement]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 2,661 - 4,093 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 h 13,5 - 17,3 mg/L; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 h 13,1 - 16,5 mg/L [en mouvement]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 h 19 mg/L; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 h 7,711 - 9,591 mg/L [statique]; Pimephales promelas, CL50 : 96 h 23,53 - 29,97 mg/L [statique]; Cyprinus carpio, CL50 : 96 h 780 mg/L [semi-statique]; Cyprinus carpio, CL50 : 96 h > 780 mg/L; Poecilia reticulata, CL50 : 96 h 30,26 - 40,75 mg/L [statique]
Invertébrés :	Cladocère, CE50 : 48 h 3,82 mg/L; Gammarus lacustris, CL50 : 48 h 0,6 mg/L
Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger	64742-89-8
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 72 h 4 700 mg/L IUCLID
Isopropanol anhydre	67-63-0
Poisson :	Pimephales promelas, CL50 : 96 h 9 640 mg/L [en mouvement]; Pimephales promelas, CL50 : 96 h 11 130 mg/L [statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 h > 1 400 000 µg/L
Algues :	Desmodesmus subspicatus, CE50 : 96 h > 1 000 mg/L IUCLID; Desmodesmus subspicatus, CE50 : 72 h > 1 000 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna, CE50 : 48 h 13 299 mg/L IUCLID
Heptane	142-82-5
Poisson :	Cichlidé, CL50 : 96 h 375 mg/L

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité
Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination
Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 14 – INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :
Appellation réglementaire : ADHÉSIFS
Classe de danger : 3
Numéro ONU/NA : UN1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) : 3

Information relative à l'IATA :
Appellation réglementaire : ADHÉSIFS
Classe de danger : 3
Numéro ONU : UN1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) : 3

Information relative au TDG :
Appellation réglementaire : ADHÉSIFS
Classe de danger : 3
Numéro ONU : UN1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) :

Section 15 – INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Règlements fédéraux des États-Unis
Ce produit contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4), au TSCA 12(b), et/ou nécessitant un plan de sécurité des procédés d'OSHA.

Toluène	108-88-3
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis

CERCLA :	1 000 lb QD finale; 454 kg QD finale
Xylène	1330-20-7
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	100 lb QD finale; 45,4 kg QD finale
Isopropanol anhydre	67-63-0
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis (seulement si fabriqué selon le processus d'acide puissant, aucune notification du fournisseur)

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)
Danger immédiat pour la santé : oui **Danger chronique pour la santé :** oui **Risque d'incendie :** oui **Pression :** non **Réactivité :** non

Réglementations d'États (États-Unis)
Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes suivantes de substances dangereuses d'États américains :

Composant	Numéro CAS	CAN	MA	MN	NJ	PA
Toluène	108-88-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Xylène	1330-20-7	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Isopropanol anhydre	67-63-0	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Oxyde de magnésium	1309-48-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Heptane	142-82-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :
AVERTISSEMENT! Ce produit contient un composant chimique connu par l'État de Californie comme étant à l'origine d'anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction.

Toluène	108-88-3
Tox. repro/cong.	Toxicité congénitale, liste du 01/01/1991
	Toxicité pour la reproduction chez les femmes, liste du 07/08/2009

Liste de Divulgation des Ingrédients (LDI) du SIMDUT
Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgation des Ingrédients du SIMDUT. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité, s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et, s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

Toluène	108-88-3
	1 %

Isopropanol anhydre	67-63-0
	1 %
Oxyde de magnésium	1309-48-4
	1 %
Heptane	142-82-5
	1 %

Analyse des composants - Inventaire

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Toluène (108-88-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Xylène (1330-20-7)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Solvant naphta, pétrole, aliphatique léger (64742-89-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Isopropanol anhydre (67-63-0)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Titanate de tétraisopropyle (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Oxyde de magnésium (1309-48-4)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Heptane (142-82-5)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements
Date de révision : 18 juin 2019
Note de révision : Mise à jour générale

Sigle / Légende
ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of LIsts™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du

New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d'exonération :
L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de ces informations ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document pouvant être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.